



[www.paysdelunel.fr](http://www.paysdelunel.fr)

## **REGLEMENT DE JEU DANS LE CADRE DE Fête de la mobilité du 18 septembre 2021**

### **ARTICLE 1 PRESENTATION DU JEU**

Dans le cadre de La journée consacrée à la mobilité douce sur le Pays de Lunel et de l'inauguration de la voie verte Lunel/Marsillargues, la Communauté de Communes du Pays de Lunel sise à LUNEL 156 chemin des Merles, ZAE Luneland organise un grand jeu gratuit et sans obligation d'achat. Ce jeu aura lieu le 18 septembre de 10h à 17h.

### **ARTICLE 2 CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Ce jeu est ouvert à toute personne physique âgée de 12 ans révolus, dans la limite d'une seule participation par foyer, à l'exception des membres du personnel de la Communauté de Communes du Pays de Lunel.

### **ARTICLE 3 MODALITES DE PARTICIPATION**

Pour participer et avoir droit au tirage au sort, les personnes devront répondre correctement aux 8 questions insérées dans un quizz qui sera distribué sur les stands le jour de la manifestation.

Afin de trouver aisément les réponses aux questions posées, il suffit de lire le magazine ou de surfer sur le site internet de la Communauté de Communes [www.paysdelunel.fr](http://www.paysdelunel.fr)

1. Quelle est la longueur de la voie verte Lunel-Marsillargues ?
  - 3,7 km
  - 5,2 km
  - 7,3 km

2. Combien de voyageurs passent chaque année par la gare de Lunel ?
  - 500 000
  - 1 million
  - 1.5 million
  
3. Le Pays de Lunel est doté de nombreux sentiers labellisés « Fédération Française de cyclisme » pour le plus grand bonheur des cyclistes. Quelle distance représentent ces sentiers mis bout à bout ?
  - 150 km
  - 180 km
  - 200 km
  
4. Jusqu'à quel âge, le port du casque est-il obligatoire ?
  - 10 ans
  - 12 ans
  - 14 ans
  
5. En empruntant la voie verte Lunel La Grande motte, vous pourrez admirer les cabanes de Lunel. A qui appartenaient ces lieux de villégiature pittoresques ?
  - Aux agriculteurs
  - Aux ouvriers des entreprises de sel
  - Aux pêcheurs
  
6. Le tracé de la voie verte suit un ancien itinéraire. Quel est-il ?
  - Une voie de chemin de fer
  - Une route
  - Une voie navigable
  
7. Sweo et Nikita sont les deux artistes graffeurs à l'origine de la fresque et des 3 anamorphoses sur la voie verte. De quelle commune du territoire sont-ils originaires ?
  - Lunel
  - Saint-Nazaire de Pezan
  - Marsillargues

#### 8. Sur cette fresque figure une moto. Où est-elle située ?

Ces réponses devront être portées sur papier libre de façon lisible ou sur le flyer du jeu prévu à cet effet et distribué sur les stands le jour de la manifestation et seront à déposer dans l'urne prévue à cet effet sur le stand de la prévention routière.

#### **ARTICLE 4 DESIGNATION DES GAGNANTS**

Le participant à ce jeu devra obligatoirement indiquer son nom, prénom, son adresse postale complète ou son mail, ainsi que son numéro de téléphone.

Tout formulaire incomplet ou présentant une anomalie (coordonnées incomplètes ou incorrectes, textes incompréhensibles) ne sera pas pris en considération.

La date limite de participation est fixée au 18 septembre à 17h.

Les réponses correctement renseignées seront tirées au sort.

Le tirage au sort se fera dans les locaux de la Communauté de Communes du Pays de Lunel le 30 septembre à 14h avec possibilité de déplacer cette date en cas de force majeure.

Les coordonnées seront conservées jusqu'au tirage au sort. Les bulletins seront archivés 12 mois après le tirage au sort.

#### **ARTICLE 5 PRESENTATION DES LOTS**

Le tirage au sort donnera lieu à la remise des lots suivants :

Du tirage 1 au tirage 4 => un bon à valoir pour une escapade en trottinette électrique avec E'dventure pour 2 personnes d'une valeur de 116€, valable à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2021 et jusqu'au 30 juin 2022

Du tirage 5 au tirage 25 => un bon à valoir pour ½ journée de location d'un VAE chez Cyrpéo Lunel, d'une valeur de 50€, valable à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2021 et jusqu'au 30 juin 2022

Du tirage 26 au tirage 45 => un bon d'achat pour ½ journée de location d'un VAE chez Oxygène à Marsillargues, d'une valeur de 50€, valable à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2021 et jusqu'au 30 juin 2022

Du tirage 46 au tirage 95 => un kit réparation vélo d'une valeur de 15€

## **ARTICLE 6 RETRAIT DES LOTS**

Les gagnants seront invités par courrier, téléphone ou mail à venir retirer leur lot auprès de la Communauté de Communes du pays de Lunel 152 chemin des merles – ZAE Luneland entre la date du tirage au sort et le 31 décembre 2021, aux horaires **d'ouverture soit de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30 du lundi au vendredi.**

A défaut de retrait à l'issue de cette date, les lots resteront acquis à la Communauté de Communes du Pays de Lunel.

Les lots gagnés ne pourront donner lieu de la part des gagnants à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise d'une contre-valeur, totale ou partielle en argent ni à leur échange ou remplacement contre un autre lot de quelque valeur que ce soit et pour quelque cause que ce soit.

## **ARTICLE 7 DEPOT LEGAL ET CONSULTATION DU REGLEMENT**

Le présent règlement est déposé à la SCP DELARUELLE DARGENT Huissiers de Justice Associés à LUNEL 5 Boulevard de Strasbourg et pourra être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fera la demande auprès de la Communauté de Communes. Il est téléchargeable dans sa globalité sur le site internet de la Communauté de Communes.

## **ARTICLE 8 CONTRACTUALISATION**

La participation au jeu emporte acceptation par le joueur du règlement.

La Communauté de Communes, organisatrice, se réserve également la possibilité, d'écourter, prolonger, différer, modifier ou annuler le jeu à tout moment.

## **ARTICLE 9 GRATUITE**

Ce jeu est gratuit et sans obligation d'achat.

## **ARTICLE 10 LITIGES ET RESPONSABILITES**

L'organisateur ne pourrait être tenu responsable, si par suite de force majeure ou pour toute autre cause indépendante de sa volonté, la remise des lots devait être annulés ou reportés.

Toute contestation éventuelle, question d'application ou d'interprétation du présent règlement ou toute question qui viendrait à se poser sera tranchée souverainement par les organisateurs du jeu, sachant que le fait de participer au jeu implique ipso facto l'acceptation sans réserve du présent règlement.

## **ARTICLE 11 CNIL ET EXPLOITATION DES DONNEES**

Les participants autorisent la Communauté organisatrice à conserver, céder et utiliser les informations transmises par leurs soins à l'occasion de leur inscription.

Ils autorisent la Communauté de Communes à utiliser leur adresse mail pour recevoir les informations d'actualité du Pays de Lunel.

En cas de gain, ils donnent leur accord pour que leurs noms, prénoms et commune soient diffusés dans la presse, radio, télévision, internet ou tout média.

Les informations et données à caractère personnel sont traitées conformément à la loi informatique et libertés du 6 juillet 1978. Tous les participants et leurs représentants légaux disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour les données les concernant.

Toute demande en ce sens doit être adressée au siège de la Communauté organisatrice.

## **ARTICLE 12 ELECTION DE DOMICILE**

Les participants élisent domicile à l'adresse indiquée sur le bulletin de participation à charge pour eux de communiquer leur nouvelle adresse.

*FAIT À LUNEL LE 14/09/2021*

